

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021

1) Etape 1 : En mairie

Les familles souhaitant inscrire leur enfant (nés en 2018 ou avant) à l'école pour la rentrée 2021, ou renouveler une dérogation doivent se rendre en mairie.

Se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, et le cas échéant du jugement de divorce.

2) Etape 2 : A l'école

Une fois l'inscription acceptée par la mairie de Cabris, merci de prendre contact avec Mme Barbier, directrice de l'école par email ecole00601605@ac-nice.fr et d'envoyer les documents suivants en pièces jointes :

Pour les enfants entrant en Petite Section de maternelle :

- pages parents et enfant du livret de famille
- pages de vaccination du carnet de santé ou certificat du médecin attestant que les vaccins obligatoires sont à jour.

Pour les nouvelles inscriptions dans un autre niveau (MS au CM2) :

- Certificat de radiation édité par l'école précédente

INSCRIPTIONS EXTRASCOLAIRES

Inscription Cantine :

Inscription auprès du service restauration de la mairie de Cabris à l'adresse suivante : cantine@cabris.fr

Inscription garderie (matin et soir) et centre aéré : Inscription auprès de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG).

Service Jeunesse : 04.93.40.55.40

www.paysdegrasse.fr